

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°90-031 du 12 Novembre 1990

portant abrogation des dispositions de Lois et Ordonnances relatives à l'Internement Administratif en matière de Sécurité Publique.

LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a délibéré et adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions des Lois et Ordonnances ci-après sur la Sécurité Publique :

- Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Loi N°61-32 du 14 Août 1961, complétant les dispositions de la Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Ordonnance N°69-10-PR du 14 Mai 1969, complétant la Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Ordonnance N°73-52 du 03 Juillet 1973, complétant les Lois N°s 61-7 et 61-32 du 20 Février et du 14 Août 1961, sur la Sécurité Publique.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

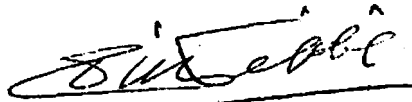
Fait à COTONOU, le 12 Novembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

.../...

- 2 -
pour le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense Nationale,

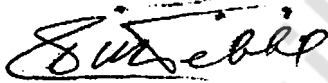


Jean-Florentin V. FELIHO

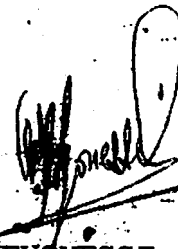
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et
de l'Administration Territo-
riale

Le Ministre de la Justice et de la
Législation,



Jean-Florentin V. FELIHO



Yves YEHOUSSI

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 CS 1 SGG 4 MISPAT-MJL 8 autres Minis-
tères 14 Départements 6 C U et S P 79 GCONB-BN-FASJEP-ENA-UNB-
DAN 6 ONEPI 1 JORB 1.-